

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 89 (1953)
Heft: 35

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

570
MONTREUX, 10 octobre 1953

LXXXIX^e année — N° 35

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise

garantie par l'Etat et gérée par le

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

LAUSANNE

36 agences dans le canton de Vaud

TIRELIRES MISES GRATUITEMENT A DISPOSITION



LA NOUVELLE POLICE

de PATRIA-VIE comprend

- ★ le paiement du capital assuré à l'échéance ou au décès,
- ★ la libération du paiement des primes en cas d'invalidité,
- ★ le versement d'indemnités journalières de maladie en cas d'incapacité de travail (maladie, accident),
- ★ les examens médicaux périodiques gratuits,
- ★ la participation aux frais d'opérations d'importance vitale.

Agences générales:

Fribourg: Michel Clément, Fribourg; Jura bernois: G. Bailly, Bienne; Neuchâtel: A. Vauthier, Neuchâtel; Vaud: O. Aellig, Lausanne; Valais: R. Lötcher, Sion.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

- PARTIE CORPORATIVE:** F.I.A.I.: Résolutions votées par la conférence des délégués. — Vaud: La V. D. S. — Rappels. — Cours d'éducation civique. — Les armoires sont vides... — Genève: U. I. G. M.: Assemblée générale du 30. 9. 53. — Concours d'admission aux études pédagogiques. — Groupe des jeunes de l'U. I. G. — U. A. E. E.: Rappel. — Groupe d'échange. — S. G. T. M. et R. S.: Cours de linogravure. — Neuchâtel: Aux présidents de sections. — Bienvenue. — Une votation. — Un deuil. — Remplacement du personnel auxiliaire. — Course... de printemps. — Jura bernois: Le Congrès de Neuchâtel se prépare... — Divers: Des infirmes gagnent leur vie. — Pro Juventute.
- PARTIE PÉDAGOGIQUE:** A. Chz.: Une exposition originale. — M. Chantrens: Enquête « Lettre ». — Bibliographie. — J.-L. L.: Notre crayon. — P. Rousseil: Prix de revient.

Partie corporative

F. I. A. I.

RÉSOLUTIONS VOTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES DÉLÉGUÉS

1. La XXIIe Conférence internationale de la F.I.A.I. réunie à Oxford du 28 au 30 juillet 1953,

- constatant que dans un grand nombre de pays l'existence, le développement et les progrès de l'école publique se trouvent gravement menacés faute des crédits indispensables,
- adresse aux Gouvernements et à toutes les autorités responsables un pressant appel pour que les budgets de l'Éducation nationale soient établis en fonction des besoins prioritaires d'un service essentiel qui doit être en mesure d'assurer à tous les enfants leur droit à l'éducation dans des conditions matérielles et morales propres à favoriser le plein développement de leur personnalité et l'harmonieux épanouissement de leurs facultés.

La F.I.A.I., convaincue que l'œuvre de l'éducation ne saurait s'épanouir en dehors d'un climat de paix, s'engage à poursuivre son action en faveur de la compréhension internationale.

* * *

2. La XXIIe Conférence des délégués de la F.I.A.I., réunie du 28 au 30 juillet 1953 à Oxford, après une enquête auprès de ses associations, a étudié la part prise par les instituteurs à la gestion de l'école.

La Conférence rappelle les principes qu'elle a définis dans la Charte des Educateurs, votée par le Congrès d'Interlaken, en 1948, en particulier les articles suivants :

Art. 15. « D'une façon générale, les éducateurs doivent pouvoir coopérer, par leurs représentants officiels au perfectionnement administratif et technique de leur profession. »

Art. 5. « Les éducateurs ont le droit de s'associer dans des organisations professionnelles et ne sauraient être inquiétés à ce titre. Ces organisations ont qualité pour les représenter en toutes occasions. »

Et l'additif de 1952 : « La F.I.A.I. revendique pour les enseignants le libre exercice de leurs droits de citoyens, tels qu'ils sont définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. »

Elle recommande :

que suivant les modalités propres à chaque pays s'institue une participation effective des membres du corps enseignant représentés par leurs organisations qualifiées à tous les conseils à l'échelon local, régional ou national qui ont pouvoir de décision sur la vie administrative, pédagogique ou matérielle de l'école.

Cette participation peut aller d'un avis motivé émis dans un organisme consultatif, à une décision ferme prise par un comité paritaire :

- dans tous les cas elle a pour but essentiel d'écarter toute disposition qui, séparant totalement la direction de l'exécutant, instituerait un système comportant l'obéissance passive du personnel enseignant aux consignes de l'autorité et prétendrait promouvoir l'avancement de l'éducation sans la coopération effective des éducateurs.

Pleinement conscients de leurs responsabilités d'éducateurs, les enseignants groupés au sein de la F.I.A.I. rechercheront partout à instaurer une véritable co-gestion, laquelle postule la garantie du libre exercice de leurs droits de citoyens et d'éducateurs.

VAUD

LA V. D. S. ?

Ceux d'entre nous qui ont fait du service militaire connaissent bien cette fameuse « voie de service » et d'aucuns l'ont probablement honnie. Le soussigné s'excuse de devoir cependant rappeler ici que **tout** ce qui concerne la **chronique vaudoise** de ce journal doit passer par le « bulletinier » vaudois. Il ne s'agit pas ici de vanité, mais bien de tri et de responsabilité. En effet, seul le comité S. P. V. — et, par délégation de pouvoirs, le « bulletinier » — connaît l'importance de la matière, peut établir un ordre d'urgence, éventuellement voir l'auteur d'un article et discuter avec lui de son opportunité. Trop souvent encore, des communiqués sont envoyés directement au rédacteur du « Bulletin » (G. Willemin), voire à l'imprimerie Corbaz ! Même si vous appartenez à une instance quelconque de la S. P. R. ou de la S. P. V., envoyez donc vos articles au soussigné **avant le samedi**, midi. Merci d'avance.

E. Barraud, Av. Major-Davel 10, Vevey.

RAPPELS

1. **Stages CEMEA**, voir « Bulletin » de samedi dernier.
2. Association lausannoise des maîtresses enfantines, lundi 12 octobre, 16 h. 30. Salon rose du Théâtre.

COURS D'EDUCATION CIVIQUE

Les films suivants pourraient être utilisés pour illustrer certaines leçons. N'ayant pu tous les voir moi-même je recommande vivement aux collègues de les visionner avant de les présenter en classe. Il est conseillé aussi de les réserver assez tôt.

Le blé

Centrale du film scolaire, Rue d'Erlach 21, Berne :

- No 56 Le labourage et les semailles (muet).
- No 60 Irrigation et cultures en Egypte (muet).
- No 87 Culture du froment en Amérique du Nord (muet).

Légation du Canada, Berne :

- No 13 L'histoire du froment canadien (sonore).
- No 139 La culture mécanisée du blé (1re partie) (sonore).
- No 52 L'ivraie (sonore).

Le maïs

Centrale du film scolaire :

- No 107 Le maïs (muet).

Electricité

Office suisse d'expansion commerciale, Lausanne :

- Conquête de l'énergie (sonore).
- No 18 La houille blanche (sonore).
- Forces domptées (sonore).

Légation du Canada :

- No 83 La Vallée des dynamos (sonore).

Légation d'Amérique, Berne :

- No 16 Principes d'électricité (sonore).
- S'adresser également à OFEL, Lausanne.

Chemins de fer

Secrétariat de la Semaine suisse, Soleure :

- No 3 Les CFF au service de l'économie nationale (muet).
- No 4 La Suisse, pays du transit (muet).
- No 5 Grande activité aux CFF (muet).
- No 7 Transport de denrées alimentaires (muet).
- No 77 Les soldats du rail (sonore).

Postes

Direction générale des Postes, Berne :

- Le sort d'une lettre (muet).
- Rhododendrons en voyage (muet).
- Le voyage aérien d'une lettre (muet).

J.-R. Barbey.

LES ARMOIRES SONT VIDES...

Les armoires du vestiaire du Secrétariat vaudois pour la Protection de l'Enfance sont vides. Au cours de l'hiver dernier et jusqu'à maintenant, ce sont des centaines de colis qui ont été remis ou envoyés dans le canton. Merci donc à toutes les personnes qui n'auraient plus l'emploi de vêtements, chaussures, pantoufles, etc., de les faire parvenir au Secrétariat vaudois pour la Protection de l'Enfance, rue de Bourg 8, Lausanne.

GENÈVE

U.I.G. MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 SEPTEMBRE 1953

Présidence : Ad. Lagier.

La coutume veut que le procès-verbal de la dernière assemblée soit lu dans le bruit, mais tel n'est pas le cas lors de cette séance. En effet, le secrétaire, Jean Eigenmann, lit avec autorité un texte dont l'esprit n'a pas souffert des vacances, bien au contraire.

Mutations

Six jeunes collègues sont admis, à l'unanimité, membres de l'UIG. Ce sont : Jean-Claude Brustlein, David Girard, Jean-Pierre Guignet, Gaston Jordan, Jean Marguet et Jean-Jacques Maspero. Nous leur souhaitons à tous une cordiale bienvenue dans notre association.

Notre collègue Raymond Uldry, nommé tuteur général, nous a adressé sa lettre de démission dans laquelle il rappelle l'enrichissement et la joie que lui a procurés sa collaboration au sein de l'UIG. L'assemblée accepte la démission de Raymond Uldry et le nomme membre honoraire avec félicitations.

Communications du comité

Le président, Etienne Fiorina, signale l'effort fourni par le comité pour le recrutement des jeunes collègues effectuant leur troisième année d'études pédagogiques. Il importe maintenant que chaque membre de l'UIG soutienne vigoureusement cet effort en faisant connaître les avantages de notre association corporative.

Enquête sur le plan d'études

Grâce aux renseignements qu'apporte Georges Piguet, président de la commission du plan d'études, la situation s'éclaircit enfin. Il faut regretter ici qu'une information insuffisante ait provoqué lors des deux dernières assemblées générales de vaines discussions. Le projet de publier notre enquête sur le plan d'études dans la « Tribune de Genève » seulement est adopté sans opposition.

Epreuves générales de septembre

C'est avec une vive satisfaction que la majorité des membres de l'UIG a accueilli ces épreuves. Les indications qu'elles ont fournies aux maîtres et aux parents sont précieuses. Sans doute, certains points sont-ils à revoir, mais il ne s'agit là que de défauts inhérents à toute

expérience. Le Dpt. de l'instruction publique demande que le corps enseignant lui fasse part de ses remarques et suggestions. A cet effet, plusieurs collègues se réuniront prochainement afin d'établir rapidement un rapport au sujet de ces épreuves.

Grâce à nos collègues Nussbaum et Dessoulavy, de nombreux interpellateurs sont renseignés immédiatement.

Divers

Un de nos collègues nous fait part des ennuis sans nombre que lui a causés un accident survenu lors d'un cours obligatoire de gymnastique.

A l'heure actuelle, il n'a pas encore été indemnisé intégralement de ses frais. La correspondance qu'il a engagée constitue un volumineux dossier, dans lequel une lettre du préposé au service des assurances de l'Etat fournirait une excellente matière à revue. Nous espérons reprendre un jour dans ce bulletin les arguments avancés dans cet échantillon de la littérature administrative.

Le comité de l'UIG va s'occuper sans tarder du cas de ce collègue afin qu'à l'avenir, tous les participants à un cours obligatoire de gymnastique reçoivent au préalable l'assurance que tout accident (pour nous cela signifie toute atteinte corporelle) survenant au cours de ce « service commandé » **n'entraînera aucun frais pour la victime.**

Un fait réjouissant

Cinquante-quatre collègues ont assisté à cette assemblée générale. Voilà qui réjouit le comité et qui donne un poids sérieux aux décisions prises lors de cette séance. Que toutes nos prochaines réunions soient aussi bien fréquentées et les démarches qu'entreprendra l'UIG auront quelque chance de succès.

E. P.

CONCOURS D'ADMISSION AUX ÉTUDES PÉDAGOGIQUES

Il s'est déroulé récemment et les délégués de l'UIG fonctionnant dans les différents jurys ont suivi avec intérêt les divers examens. Voici la liste des candidats messieurs qui sont admis en première année d'études pédagogiques :

Pierre Arnoux, Roger Beuchat, Fredy Bouzer, Joël Curchod, Jean Grosfillier, William Marbacher, Rémy Mauron, Jacques Morand, Roger Rappaz, Albert Spring, Henri Thorens, Gérard Vecchio, Marc Vuilleumier.

GROUPE DES JEUNES DE L'U.I.G.

Il est ressuscité lors de la dernière assemblée générale et 16 membres se sont déjà inscrits. Des détails concernant l'activité générale et la première séance seront publiés dans le prochain bulletin.

U.A.E.E. — RAPPEL

Prochaine séance **mercredi 14 octobre à 16 h. 45**, à l'école de Malagnou. **M. J. Delor**, inspecteur de chant, nous montrera comment corriger les voix de nos élèves.

GROUPE D'ÉCHANGE

Fabrication d'un fichier pour les images éditées par Labor et Fides. Deux ou trois séances de travail sont prévues à l'**Ecole du Grütli**, au début de novembre.

Prière de s'inscrire jusqu'au 15 octobre chez Mlle M. Roth, téléphone No 4 37 86.

Coût : 3 fr. pour les membres de la S.G.T.M. et 5 fr. pour les non-membres.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DU TRAVAIL MANUEL

COURS DE LINOGRAVURE

Direction : M. Vogel. — 4 séances de 17 à 19 heures, à partir du mardi 20 octobre 1953. Ecole du Grütli.

Prix du cours : Fr. 4.— pour les membres et Fr. 6.— pour les non-membres. — Fournitures Fr. 4.—.

Outillage à apporter : papier, crayon, gomme, plume, encre de Chine.

Inscriptions auprès de M. Bonard, 10, quai de l'Ecole de Médecine (tél. 5 34 76), jusqu'au 17 octobre.

Le Comité.

NEUCHÂTEL

AUX PRÉSIDENTS DE SECTIONS

Pour assurer l'envoi immédiat de l'« Educateur » aux nouveaux membres ayez l'obligeance de transmettre les admissions au soussigné seul chargé des communications à l'administration du journal. Pour La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Le Locle, prière d'indiquer la rue et le numéro. Merci par avance.

Willy Guyot, Raya 7, LE LOCLE.

BIENVENUE

cordiale à Mme Marinette Renaud-Bellperrin, institutrice-remplaçante à Boudry, qui vient d'être admise dans la S.P.N.

W. G.

UNE VOTATION

Les électeurs du canton ont été appelés à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à la Commune de Neuchâtel pour la construction d'un bâtiment destiné à l'Ecole complémentaire des arts et métiers et à l'Ecole complémentaire commerciale. Le referendum obligatoire imposait ce vote puisque la somme en question dépassait le montant prévu par la loi.

Mais on eut une fois de plus la preuve que le peuple n'aime pas à être consulté fréquemment et que certains objets le laissent tout à fait indifférent. En effet, 12 % seulement des électeurs se présentèrent aux urnes... Une si faible proportion ne saurait donc nullement refléter l'opinion générale. Aussi certains quotidiens ont-ils été un peu simplistes en donnant aux résultats négatifs de tel ou tel district des commentaires formels qu'on sentait inspirés par un esprit de clocher.

Bref, le décret a été accepté, à la satisfaction des Neuchâtelois.

Mais on se rend compte plus que jamais des risques auxquels sont exposés tous les crédits proposés à la « souveraineté » populaire. Les fonctionnaires le savent bien.

W. G.

UN DEUIL

Les renseignements nous manquent pour donner avant samedi prochain une nécrologie d'une collègue très aimée et estimée de chacun, dont nous avons appris le décès avec le plus grand chagrin, **Mlle Hélène Senften** de Fleurier. Nous le regrettons vivement et nous nous en excusons auprès de sa famille à qui nous exprimons, au nom de la V.P.O.D.-S.P.N., nos sentiments de très profonde sympathie.

W. G.

REMPLACEMENT DU PERSONNEL AUXILIAIRE

En réponse à une demande des intéressés, nous sommes en mesure de donner les renseignements suivants :

Le personnel enseignant engagé provisoirement et cependant pour un temps suffisamment long (c'est en général un an) ne peut bénéficier des prestations de la Caisse de remplacement. Il fait courir trop de risques, notamment les collègues en âge de retraite qui prolongent leur activité.

En revanche, l'art. 335 du Code des obligations peut leur être appliqué. En voici la teneur :

« Dans les contrats de travail conclus à long terme, l'employé ne perd pas son droit au salaire pour un temps relativement court, lorsqu'il est empêché de travailler, sans sa faute, pour cause de maladie, de service militaire obligatoire à teneur de la législation fédérale, ou pour telle autre cause analogue. »

Si donc l'employeur est tenu de pourvoir au salaire dans les circonstances énumérées dans le code, aucune norme n'est précisée. A lui la latitude de l'interprétation. A Genève, les tribunaux de prud'hommes ont établi tout un barème selon lequel 1 à 2 mois de services donneraient droit à 2-4 jours de salaire en cas de maladie, service militaire, etc. ; 3 mois à une semaine, et ainsi de suite jusqu'à 15 à 19 ans de services correspondant à 5 mois d'indemnités. Ceci n'est qu'un exemple, bien entendu.

Chez nous, ce sont les communes qui, légalement, sont enjointes de payer en vertu de l'art. ci-dessus, mais avec l'interprétation qu'elles veulent bien déterminer. Nous savons que les villes ont toujours, jusqu'ici, indemnisé très largement.

En fait, notre situation, à nous qui sommes nommés à titre définitif, n'est pas différente. Et, pour inattendue qu'elle soit, la question de savoir si l'Etat et les Communes devraient continuer à nous servir le traitement en cas de maladie sans que nous ayons à payer de cotisation pour cela, peut très bien être posée. Il en est de même des primes d'assurances responsabilité civile et accidents professionnels dans les localités où ces assurances sont obligatoires...

W. G.

COURSE DE... PRINTEMPS

Eh oui ! déjà ! C'est que nos ambitions se portent cette fois-ci sur la Provence, et c'est afin que tous les collègues désireux de faire un pèlerinage au pays cher à Daudet puissent, au cours de l'hiver, se constituer une « cagnotte ». Voici les deux projets qui sont proposés aussi bien aux membres de la section du Locle qu'à tout les collègues du canton qui s'y intéresseraient :

I. 3 jours. En car. Prix : 106 francs :

1er jour : La Chaux-de-Fonds, Le Locle, La Tourne, Yverdon, Genève, Nantua, Lyon (dîner), Valence, Montélimar, Pont-du-Gard, Nîmes (souper, logement).

2e jour : Nîmes, Aigues-Mortes, Les Saintes-Maries, Arles (dîner), Moulin de Daudet, Les Baux, Tarascon, Avignon (souper, logement).

3e jour : Avignon, Orange, canalisation du Rhône pour le barrage, Valence, Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy, Genève.

II. 4 jours. En car. Prix : 138 francs :

1er jour : La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Genève, Lyon (dîner), Valence, Montélimar, Avignon (souper, logement).

2e jour : Avignon, Pont-du-Gard, Tarascon, Nîmes, Aigues-Mortes, Les Saintes-Maries, Arles (dîner), Moulin de Daudet, Les Baux, Marseille (souper, logement).

3e jour : Marseille (dîner), Aix-en-Provence, route de Napoléon, Statue équestre de Napoléon, Grenoble (souper, logement).

4e jour : Grenoble, Grande-Chartreuse, Les Echelles, Chambéry (dîner), Aix-les-Bains, Annecy, Genève, Le Locle, La Chaux-de-Fonds.

Les prix comprennent le voyage en car, les repas et logements sauf le souper du dernier jour.

Tous les détails seront donnés en temps opportun aux participants.
Date : vacances d'avril.

W. G.

JURA BERNOIS

LE CONGRÈS DE NEUCHÂTEL SE PRÉPARE...

Le 11 juillet, la section ajoulote tenait ses assises d'été à Porrentruy (le matin, pour la partie administrative) et au château de Rossmont, près Giromagny (Terr. de Belfort) où se déroula une partie gastronomique et récréative fort réussie, au dire des trop rares participants. M. l'inspecteur Pétermann honora de sa présence ce synode, qui lui donna l'occasion d'une meilleure prise de contact avec le corps enseignant du district. Le comité de section avait demandé à notre collègue Joly, de Courtedoux, de présenter un rapport sur le thème du prochain congrès de la S. P. R. : « Les relations entre les autorités et le corps enseignant » (voir également synode de Bienne-Neuveville ; rapporteur : M Jeanprêtre). Nous sommes persuadés que cette analyse de

la situation faite aux instituteurs bernois a de quoi intéresser nos collègues romands.

Par les lois de 1860, de 1870, de 1894 et de 1951, la situation du corps enseignant bernois s'est améliorée à tous points de vue. Aux termes de la loi actuelle, il vit sous un régime de liberté enviable.

Notre collègue a étayé ses propos par le témoignage de trois hautes personnalités de l'école jurassienne : M. le Dr V. Moine, directeur de l'I. P., M. Ed. Baumgartner, ancien inspecteur, actuel maire de Bienne, et M. F. Reusser, ancien inspecteur et avocat des Mineurs. Examinant, dans la loi, les articles qui ont trait aux autorités de surveillance, il peut déclarer :

1) que la **Commisison d'école**, autorité de surveillance directe de l'instituteur, a des attributions étendues, allant de la visite des classes à la suspension et au remplacement provisoire d'un maître fautif. Son rôle, rempli diversement, mais généralement avec compétence, compréhension et tact, est le fondement de l'autonomie quasi complète des communes dans le domaine scolaire. Elle est une intermédiaire entre les maîtres et les parents d'une part, entre les maîtres et l'inspecteur d'autre part. Les contacts fréquents de l'instituteur avec sa commission auront le caractère que tous deux, mais surtout le premier, sauront leur donner. Car « le meilleur garant de la liberté d'action du corps enseignant est que celui-ci fasse son devoir, qu'il donne aux parents et aux autorités la certitude (et non pas seulement l'impression) que les enfants sont confiés en de bonnes mains. Ce qui importe, c'est d'arriver au but fixé par le plan d'études et de faire en même temps œuvre d'éducation » (M. Reusser).

En fait, presque partout, nos relations avec les commissions d'école sont animées du meilleur esprit. Dans les villages jurassiens, l'instituteur est souvent le secrétaire officiel ou bénévole de la commission. C'est de lui qu'émanent presque toutes les initiatives. On accorde une confiance illimitée à l'instituteur dont la droiture est connue. Il arrive, certes, de temps à autre, qu'une commission d'école outre passe ses droits ou s'en arroe de nouveaux, non prévus par les règlements. L'instituteur lésé peut toujours en appeler à l'autorité supérieure, et, généralement, nos inspecteurs savent mettre du baume sur la plaie et apaiser des conflits qui paraissaient insurmontables. En dernier ressort, nous avons notre S. I. B., organisation corporative puissante, dans laquelle nous trouverons de judicieux conseils et une protection assurée. En cas d'injures graves ou d'atteinte à l'honneur professionnel, nous pouvons demander au comité central l'assistance judiciaire. Dans les cas litigieux importants, notre comité central prend les avis de notre avocat-conseil.

2) que l'**inspecteur** a un double rôle à remplir, tout à la fois administratif et pédagogique. Il visite les classes tous les deux ans, encourageant les instituteurs, dont il connaît les heurs et malheurs ; il met en garde, sanctionne s'il le faut, mais toujours avec le souci de sauvegarder les intérêts légitimes de ses subordonnés.

M. Baumgartner, à la suite des nombreux contacts qu'il a eus avec des collègues de toutes les régions de la Suisse, et particulièrement de

la Suisse romande, a acquis la conviction qu'« aucun instituteur de notre pays ne dispose d'autant de liberté que l'instituteur bernois ».

Pédagogues mûris par l'expérience, les inspecteurs connaissent les difficultés de la profession. Ils vivent de la vie de l'instituteur et sont au sein de notre corporation, des collaborateurs dévoués et des fervents soutiens. Conseillers bienveillants, ils entretiennent chez nous un climat de confiance et d'estime réciproques.

3) que la **D. I. P.** n'a pas de contact direct avec l'instituteur. « Jamais, sauf en cas de plainte grave, la D. I. P. ne s'occupe d'un instituteur. Il n'y a ni fiches de contrôles, ni rapports spéciaux concernant l'école X ou l'institutrice Y. L'Etat se contente de veiller à l'application de la loi dans le domaine matériel. Les plans d'études, le choix des moyens d'enseignement, l'organisation des cours de perfectionnement, sont laissés à la compétence de commissions ad hoc, dont le D. I. P. entérine les décisions » (Dr V. Moine).

Ajoutons, avec M. Joly, que nos relations avec les **autorités communales** ont une importance particulière, due au fait que l'instituteur est nommé par la population. La loi actuelle a introduit la réélection tacite, assurant ainsi une plus grande sécurité au maître consciencieux. Mais elle ne pourra pas éliminer les risques de conflits qui peuvent surgir à l'octroi des prestations en nature (logement, bois, terrain) ou de leurs indemnités compensatoires. Pour l'entretien des bâtiments, le renouvellement du mobilier et du matériel d'enseignement la souveraineté communale est très grande. Le Grand Conseil lui a ravi la compétence de fixer les allocations de renchérissement et nous a délivrés du « cauchemar » de traiter avec l'électeur. Reconnaissons que la plupart des communes ont fait et font encore des sacrifices importants pour l'école.

Lors du choix du sujet imposé à l'étude des sections de la S. P. R. pour le congrès de Neuchâtel, les délégués jurassiens déclarèrent à l'unanimité que la question était tout à fait inopportune pour eux.

Nous croyons, du moins, que les suggestions jurassiennes n'auront rien de révolutionnaire... T.

DIVERS

DES INFIRMES GAGNENT LEUR VIE

En 1952, l'institut d'orientation et de préparation professionnelle pour handicapés du Repuis à Grandson s'est occupé de 79 élèves. Qui sont devenus ceux qui ont quitté l'institut ? 28 sont entrés dans les métiers les plus divers du métal, du bois, du cuir ou du carton, dans les professions commerciales, l'hôtellerie, les travaux de ménage, l'agriculture, la culture, le jardinage, le bâtiment, le garage, les arts décoratifs ; l'un est devenu aide vétérinaire, un autre garçon laitier. **En tout, 19 professions différentes choisies par 28 jeunes gens.**

N'est-ce pas la meilleure preuve qu'au Repuis on ne se borne pas à préparer à quelques métiers ? Les goûts et les aptitudes des élèves font l'objet d'une étude approfondie. Leurs capacités sont exercées dans un entraînement progressif. Et ainsi, petit à petit, par un effort

quotidien, ils trouvent leur raison d'être et s'orientent vers une activité qui leur donnera non seulement un gagne-pain, mais aussi la joie de vivre

Deux élèves ont dû, malheureusement, interrompre leur séjour pour suivre un nouveau traitement et cinq autres n'ont pas pu ou pas voulu se soumettre à la discipline personnelle nécessaire pour vaincre leur handicap. Ils ont quitté le Repuis après un court temps d'essai. A ce propos, il faut souligner qu'il s'agissait de garçons ayant dépassé l'âge favorable pour une orientation et une formation professionnelle.

Il est donc indispensable de s'occuper à temps de l'avenir professionnel des jeunes infirmes et il faut souhaiter que nombreux soient ceux qui bénéficient d'une orientation professionnelle et d'un entraînement spécialisés. Un fonds de pension, alimenté par les cotisations, les dons et le produit du Calendrier-concours de l'Entraide aux Jeunes par le travail vendu actuellement en Suisse romande, facilite l'admission des garçons de familles sans ressources.

Pour tous renseignements, s'adresser au directeur du Repuis à Grandson ou au bureau d'orientation professionnelle de l'E. J. T., 1 Placette Grand-St-Jean, Lausanne.

REVUE PRO JUVENTUTE

Places de jeux pour enfants

Une lutte sans merci contre les contraintes imposées par de vieux préjugés a marqué l'évolution de la puériculture et de la pédagogie. Aujourd'hui, le nourrisson n'est plus emmaillotté comme une momie égyptienne et l'école, elle aussi, a beaucoup perdu de son austérité. De plus, les éducateurs et les amis de la jeunesse, conscients du rôle primordial du jeu dans la vie de l'enfant, s'efforcent de créer pour lui des places adéquates où il peut évoluer librement et en toute sécurité dans le monde merveilleux qui lui est propre.

La Fondation Pro Juventute, toujours prête à soutenir les efforts tendant au bien de la jeunesse, consacre le numéro de septembre de sa revue aux « **Places de jeux pour enfants** ». M. A. Ledermann relève la nécessité d'offrir à l'enfant des places de jeux où il peut donner libre cours à ses goûts spontanés et aventureux, ainsi qu'au besoin naturel qui le pousse vers une activité manuelle et physique. Souhaitons, pour la jeunesse de notre pays, que les vœux émis en fin d'article puissent se réaliser dans un proche avenir !

M. A. Trachsel et M. Siegumfelt nous parlent de ce qui a été fait dans ce domaine au Danemark et en Suède. Certes, nous devons encore travailler avec acharnement pour arriver chez nous à de telles réalisations ! D'autres articles, aussi intéressants que vivants, mettent en lumière l'importance du jeu dans la vie de l'enfant.

Ce numéro spécial, richement illustré, mérite l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la jeunesse.

En vente au secrétariat général de Pro Juventute, Seefeldstrasse 8, Zurich 8. Prix : Fr. 1.50.

Partie pédagogique

UNE EXPOSITION ORIGINALE

C'est celle qui, le 17 octobre à Lausanne, dans le **Bâtiment de l'École complémentaire professionnelle, Place Chauderon**, commencera son tour de Suisse romande. Conçue par notre collègue Jean Savary de Pully, en collaboration avec les premiers experts de nos places d'armes romandes, elle présentera les principes dont s'inspirent les examens civils des recrues, mettra en évidence les buts que poursuivent les enseignements du civisme, de la géographie, de l'histoire et de la géographie économique.

Deux artistes lausannois ont illustré le tout en plus de trente panneaux qui réussissent à rendre vivantes et expressives des idées peu familières au grand public en général. Des tableaux dont les textes ont été dessinés par l'école des Arts et Métiers de Vevey donnent les résultats des enquêtes fort intéressantes (en histoire, civisme, dictée, etc.) réalisées dans nos casernes en même temps que les examens pédagogiques, sous la direction du Laboratoire de pédagogie expérimentale de l'Université de Genève. A l'occasion de l'exposition, une brochure a été éditée qui contient tout l'essentiel de ce que présentent les panneaux. Les pages fort suggestives de cette publication offrent un réel intérêt pour tous ceux qu'intéresse l'éducation nationale de notre jeunesse. On peut se la procurer en s'adressant à la Rédaction de l'Éducateur, Clochetons 9, Lausanne, en joignant 1 fr. en timbres-poste.

A. Chz.

Nous donnons ci-dessous le commentaire d'une de ces enquêtes :

ENQUÊTE « LETTRE »

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici, à l'intention du corps enseignant, que la raison d'être des examens des recrues est d'informer l'école, à toutes fins utiles, sur le rendement de l'instruction publique au moment où nos jeunes gens entrent dans la vie. L'expérience montre qu'on se fait en général de singulières illusions à ce propos. En particulier, il reste fort peu de chose de tout ce qui a été laborieusement mémorisé au cours de la scolarité, et nous nous en sommes tout d'abord vivement alarmés. A la réflexion, cependant, il nous est apparu que cette trahison de la mémoire était un phénomène bien naturel et dont au surplus il n'y avait pas lieu de s'inquiéter, le rendement en question ne se mesurant pas à la fidélité de la chose formellement apprise, mais bien plutôt à l'empreinte laissée dans la mentalité de notre jeunesse.

Dans le cas particulier, notre « enquête-lettre », les déficits que nous allons relever sont donc imputables — disons-le d'emblée — bien moins à un enseignement insuffisant que, d'une part, à l'oubli en quelque sorte normal des directives reçues sur les bancs de l'école, et, d'autre part, au défaut d'occasions, pour beaucoup de nos jeunes gens, de pratiquer la correspondance courante.

Si nous relevons ces déficits, c'est à seule fin de signaler au corps enseignant quelques-uns des points sur lesquels il convient peut-être d'insister pour assurer un rendement meilleur et plus durable.

Le but de notre enquête était de déterminer dans quelle mesure nos recrues étaient encore au fait des formes usuelles de la correspondance d'affaire. Elle portait sur les points suivants :

- 1) Correction de l'entête (date, suscription).
- 2) Précision des données explicatives dans le corps de la lettre (permettant au destinataire de répondre en connaissance de cause).
- 3) Emploi logique du participe présent (si souvent employé à faux).
- 4) Orthographe des expressions « Agréez », ou « Veuillez agréer » (non moins souvent maltraitées).

L'enquête portait également sur deux points accessoires :

1. La recrue a-t-elle compris ce qu'on lui demandait ?
2. Le destinataire a-t-il compris le sens de la lettre ?

Les résultats négatifs sont insignifiants : 3 % sur le premier point et 2,7 % sur le second.

Les sujets de lettre étaient du genre suivant : réclamation d'un objet oublié dans un établissement public ou dans un train, ou demande de renseignement pour un voyage collectif.

Les recrues ne recevaient pas d'autre indication que celle de rédiger leur lettre dans les mêmes formes qu'en réalité.

L'enquête a porté sur l'examen de 1622 lettres de recrues de Suisse romande, et elle a donné les résultats que voici :

1. 536 lettres, soit le 33 % péchaient par manque de date ou de suscription.
2. 620 lettres, soit le 38 % donnaient des renseignements insuffisamment précis pour permettre au destinataire de retrouver et de reconnaître l'objet oublié, ou de répondre en connaissance de cause.
3. Sur 793 cas d'emploi du participe présent, 417, soit le 52 %, étaient erronés.
4. Sur 574 cas d'emploi de la formule « Agréez » ou « Veuillez agréer », 170, soit le 30 %, étaient mal orthographiés.

Cette statistique appelle quelques commentaires.

Concernant le point 1, nous avons considéré comme insuffisantes les lettres ne donnant pas l'indication de l'un ou l'autre de ces trois éléments : date, adresse du destinataire, formule de politesse. C'est l'omission de l'adresse du destinataire qui se présente le plus souvent.

Sur le point 2, voici quelques extraits de lettre dont les données explicatives ne sont pas assez explicatives :

Oubli d'un objet (orthographe rétablie) :

« Lundi, j'ai oublié mes gants dans votre restaurant. Je viendrai les chercher... »

« De passage chez vous, j'ai oublié ma canne, veuillez la retrouver. »

« Dimanche... j'ai oublié mon chapeau qui était suspendu à l'un des crochets... »

« Ayant dû partir précipitamment de votre établissement, j'ai oublié mon chapeau. Je vous saurais gré... »

« Je suis venu hier soir dans votre restaurant, et je crois avoir oublié mon manteau. En attendant, veuillez... »

« Je vous écris pour vous demander si vous n'avez pas retrouvé mon parapluie, car je l'ai oublié... »

« Veuillez voir s'il n'est pas resté un bonnet de police dans le train de samedi soir. »

« J'ai oublié une serviette sur le « tablar », je vous demande de faire les recherches. »

« J'ai voyagé dans le train de Lausanne - St-Maurice le 9. 2. 52 à 7 h. 45. Je vous prie de me faire parvenir ce paquet d'un poids de 3 kg. 500. »

« J'ai oublié un paquet dans le train No 855 me menant à Saint-Maurice. Je vous demande si vous avez la bonté de vous occuper de ce sujet... »

Renseignements pour un voyage :

« Nous nous sommes proposés avec quelques camarades de faire un voyage en Italie. Pourriez-vous nous indiquer quel serait le mode de transport le plus avantageux pour ce faire. »

« Nous aimerions aller aux îles Borromées, veuillez me donner des renseignements, s. v. p. »

« Quel serait le prix pour un voyage aux chutes du Rhin ? »

Sur le point 3, voici les erreurs les plus courantes :

« En espérant de recevoir de vos nouvelles le plus tôt possible, veuillez... »

« En vous remerciant d'avance, veuillez... »

« En espérant que vous ferez le nécessaire, veuillez... »

« En attendant votre réponse, recevez... »

« Dans l'attente de votre réponse, veuillez... »

« Dans l'attente, recevez... »

« Dans l'attente, agréez... »

« Dans l'espoir d'une réponse favorable, recevez... »

Cette erreur d'emploi du participe présent se retrouve très souvent aussi dans le préambule du corps de lettre, soit qu'il y ait désaccord entre la proposition à participe présent et la suivante :

« Ayant pris le train de Lausanne, veuillez voir si je n'ai pas oublié... »

« Désirant faire un voyage... donnez-moi les renseignements... »

« Me trouvant dans le train, veuillez... »

soit bien plus souvent que la phrase à participe présent tourne court.

« Ayant perdu mon parapluie. Veuillez... »

« Ayant oublié mon bonnet de police. Je vous prie ... »

« Ayant oublié mon sac de montagne dans votre établissement. Voici sa description... »

« Etant de passage hier à X. J'ai pris une consommation. »

« M'étant rendu dans votre établissement. J'eus la surprise, rentré chez moi... »

Sur le point 4, les fantaisies orthographiques sont aussi nombreuses que pittoresques. Ainsi :

« Veuillez agréez, veuillez agrée, veuiller agréer, veullier agréez, agréer Monsieur, veuiller Monsieur, veuilliez agréers Messieurs, je vous prie d'agrée, d'agreez... »

En compulsant ce dossier monumental, on a pu relever d'autres erreurs qui n'ont pas fait l'objet d'une enquête-statistique. Ce sont, entre autres :

Des préambules superfétatoires, comme dit le brigadier, tels que :

« Je me permets de vous écrire pour vous demander... »

« Je vous écris pour vous dire... »

« Je viens par cette lettre vous demander... »

« Je viens par ces quelques lignes vous demander... »

« Par la présente je veux vous demander... »

« Je me vois obligé de vous écrire par suite du parapluie oublié... »

« Je me trouve dans l'obligation de prendre la plume pour... »

« Si je me permets de vous écrire ces quelques mots, c'est pour vous faire savoir... »

« Je me permets de vous envoyer cette lettre pour... »

Des considérations subjectives et étrangères à l'objet de la lettre, ainsi :

« Nos moyens financiers étant peu considérables... »

« J'ai envie d'aller dans cette région qui est un coin idéal... »

« J'ai perdu mon stylo auquel je tiens énormément, vu que c'est un cadeau... »

« J'ai oublié mon chapeau. Veuillez m'excuser de cette étourderie. »

« C'est un cadeau d'une personne qui est malheureusement décédée... »

« J'espère que ce regrettable oubli n'aura aucune conséquence fâcheuse... »

« Je suis resté une heure dans votre établissement et par un fait exprès, j'ai oublié... »

« Excusez-moi de cette fâcheuse aventure... »

« La journée s'est très bien passée, nous avons eu beaucoup de plaisir, malheureusement j'ai oublié... »

« J'ai eu la joie de consommer dans votre établissement, mais hélas... »

« J'ai eu le grand plaisir de prendre le repas de midi dans votre honorable établissement et puis vous dire que j'ai été satisfait à tous égards. Malheureusement... »

« J'ai oublié ma casquette militaire. L'importance du fait réside dans les trois jours d'arrêt (?) que me valurent cet oubli... »

« J'avais commandé à cette occasion un goûter de circonstance et m'étais servi de mon couteau pour casser des noix. Malheureusement, je l'ai oublié » (probablement le couteau !)

« Dimanche nous étions chez vous pour manger les quatre heures. Je ne sais si vous vous rappelez, nous étions cinq ensemble et nous avons bien ri et bien mangé. Mais voilà, arrivé à la maison... »

« Je voudrais savoir si vous êtes en possession de cet objet perdu ou bien alors si un malfaiteur l'avait déjà emporté... »

« Je vous serais reconnaissant de bien vouloir examiner la chose car les pièces oubliées en question sont indispensables à la bonne marche de l'entreprise auprès de laquelle je travaille et à laquelle je voue mes meilleurs soins... »

Conclusion

Compte tenu des facteurs qui expliquent ces déficits et dont il est question au début de ce chapitre, il reste à savoir si l'école, dont le but essentiel est la préparation des enfants à la vie, entraîne suffisamment la jeunesse par des exercices assez fréquents, à la rédaction de la lettre courante, que chacun, à quelque profession qu'il appartienne, est appelé à écrire de temps à autre, et qui plus est, sert volontiers de base au jugement que l'on porte dans le public en général sur la qualité de l'enseignement. On pose la question...

M. Chantrens.

BIBLIOGRAPHIE

Nabandji, la fille aux crapauds et autres contes, illustrations originales de Alex Billeter, édit. Sudel, 134, rue d'Assas, Paris.

Cet ouvrage est le premier de la collection « Contes de partout et de toujours » dont les deux prochains volumes paraîtront cette année encore. L'idée de cette collection est née de la première rencontre organisée par l'Unesco à Sèvres, réunissant les représentants de 61 nations.

Recueillis dans les 5 continents, les contes de ce livre ont été choisis non seulement pour leur caractère folklorique ou national bien marqué, mais aussi pour l'intérêt et le charme qu'ils étaient susceptibles de faire naître dans l'esprit des jeunes lecteurs. Les récits de chaque pays sont précédés d'une notice — sous forme d'histoire — qui raconte la vie des enfants de ce pays en donnant des renseignements exacts soigneusement contrôlés. C'est là l'originalité du livre dont les auteurs, un groupe de collaborateurs de l'Unesco parmi lesquels M. Pierre Ramseyer, de Neuchâtel, voudraient contribuer à préparer, dans le cœur de nos enfants, une meilleure compréhension internationale. Nul doute que cette collection de contes ne s'impose bientôt à l'attention et ne tarde pas à enchanter des milliers d'enfants ; déjà les écoles françaises l'ont adopté comme « livre de prix ».

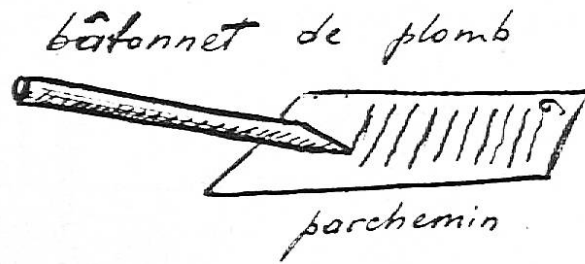
Les illustrations en couleurs ou en rouge et noir de Billeter animent le texte de mouvements expressifs ou évoquent la vie diverse et pittoresque des pays d'origine.

NOTRE CRAYON

Comment le fabrique-t-on ?

I. LA MINE

autrefois :



aujourd'hui, et depuis 1792 :

1. L'ARGILE

et

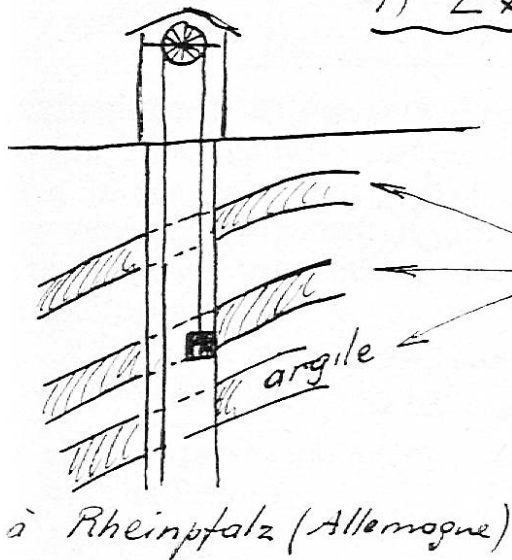
GRAPHITE (Carbone cristallisé)

↓
terre

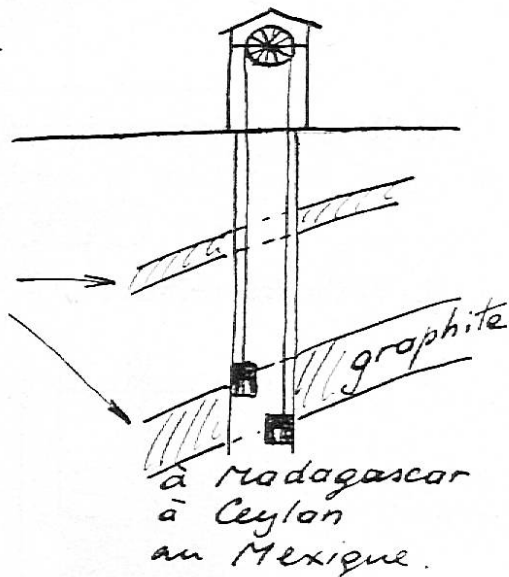
Extraction sous forme de

↓
charbon

1) Extraction



filons

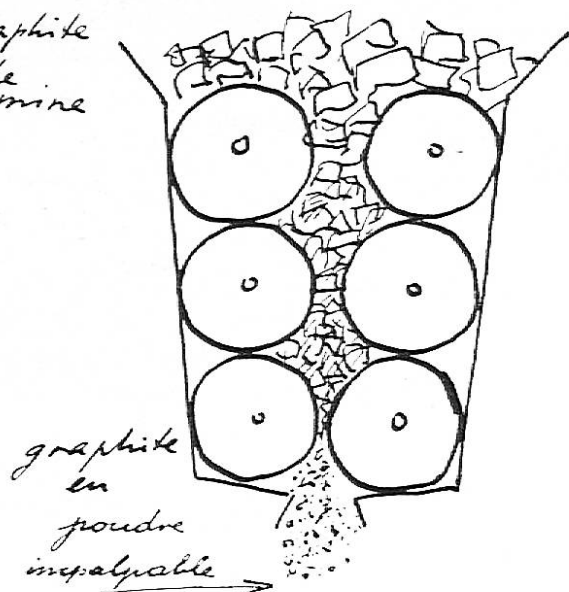
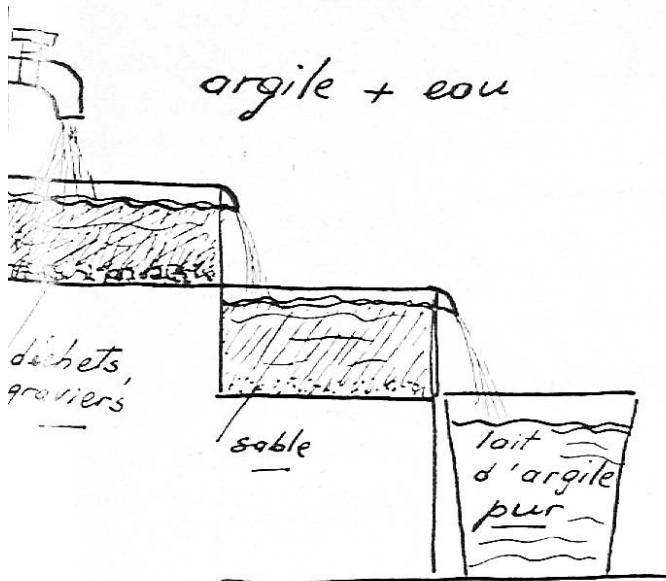


2. Lévigation

Broyage

argile + eau

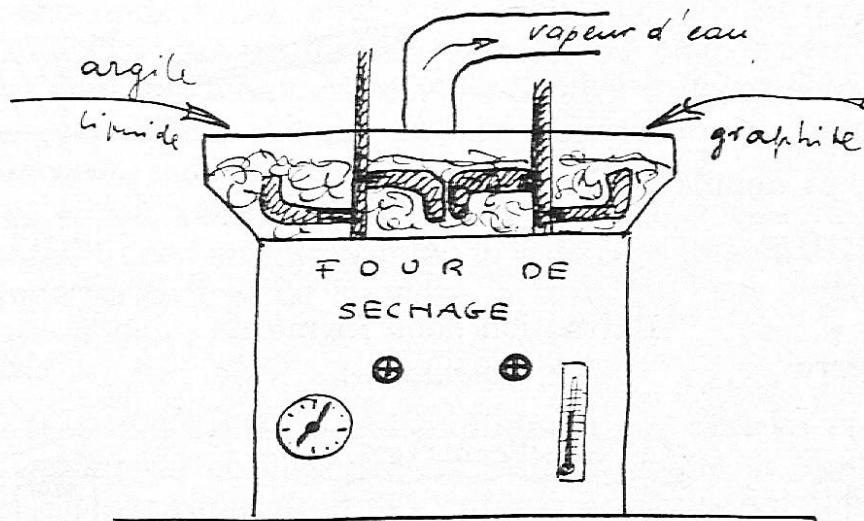
graphite
de
mine



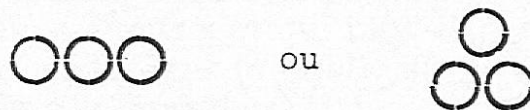
3. Mélange, séchage partiel, trituration jusqu'à consistance de pâte épaisse.

Plus on met d'argile, plus la mine sera dure.

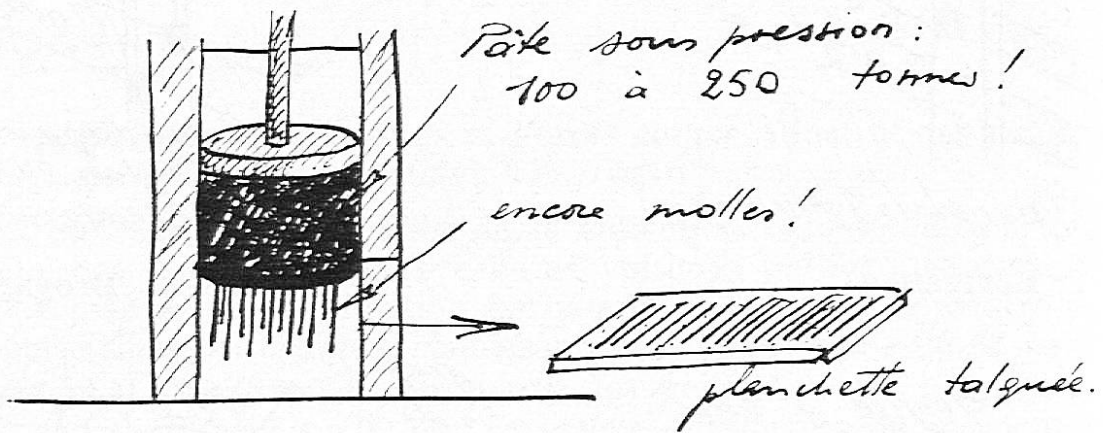
Pour les crayons à dessin, noirs et mats, on remplace le graphite par du noir de fumée.



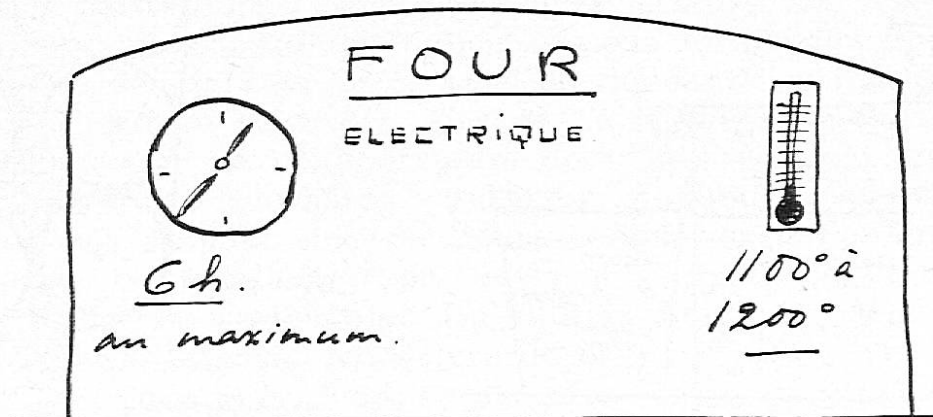
4. Broyage, laminage, répétés plusieurs fois, entre 3 rouleaux.



5. Voilà les mines !



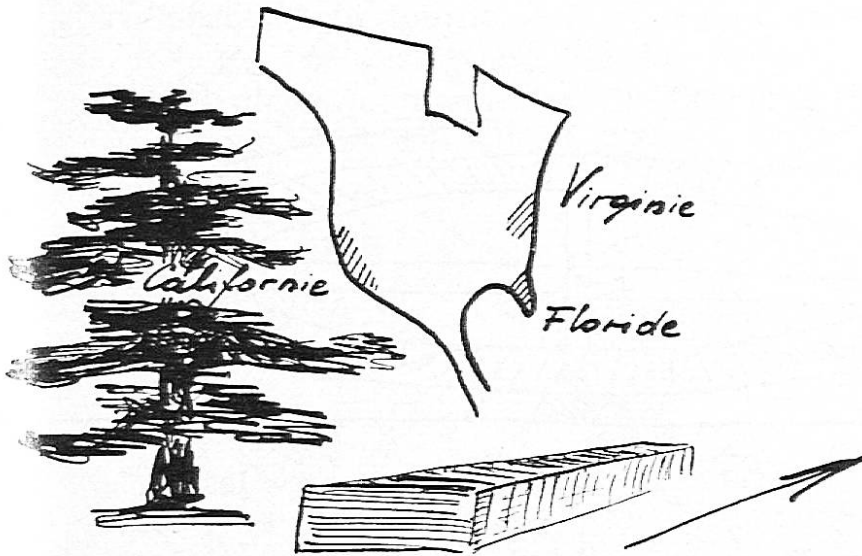
6. Durcissage



Ensuite bain spécial à l'acétone pour les protéger contre la colle forte.

II LE BOIS

Provenance

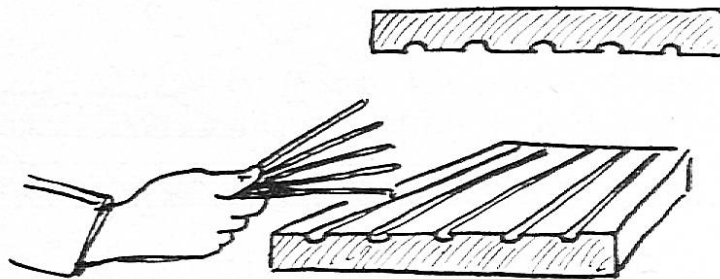


CÈDRE ROUGE débité sur place par des usines « volantes ». C'est le meilleur bois. Il est ferme, élastique, et gras. (On en extrait aussi une huile utilisée en parfumerie).

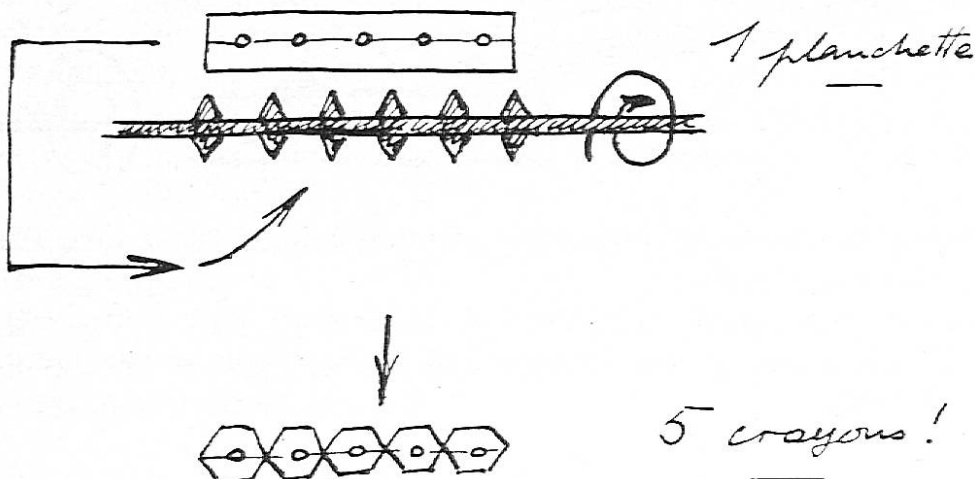
L'AROLE : utilisé pendant la guerre ; il est moins bon, et... plus cher !

III LE CRAYON !

- a) rainer la planchette (au $\frac{1}{100}$ de mm. !)
- b) encoller
- c) placer les mines (les ouvrières placent 5 mines d'un coup !)
- d) recouvrir d'une deuxième planchette
- e) mettre sous presse (24 h.)



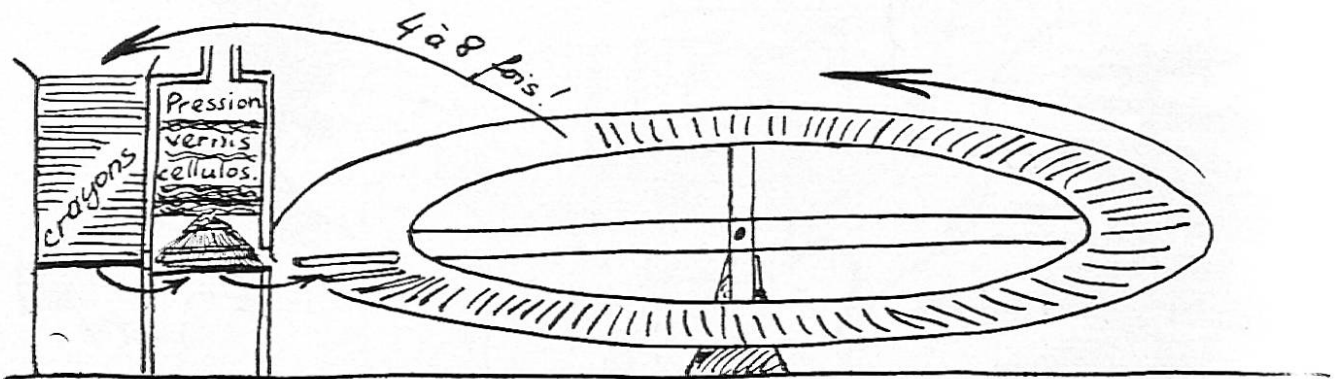
Découper les crayons



Est-ce fini ?

Il manque encore 3 opérations.

Vernissage



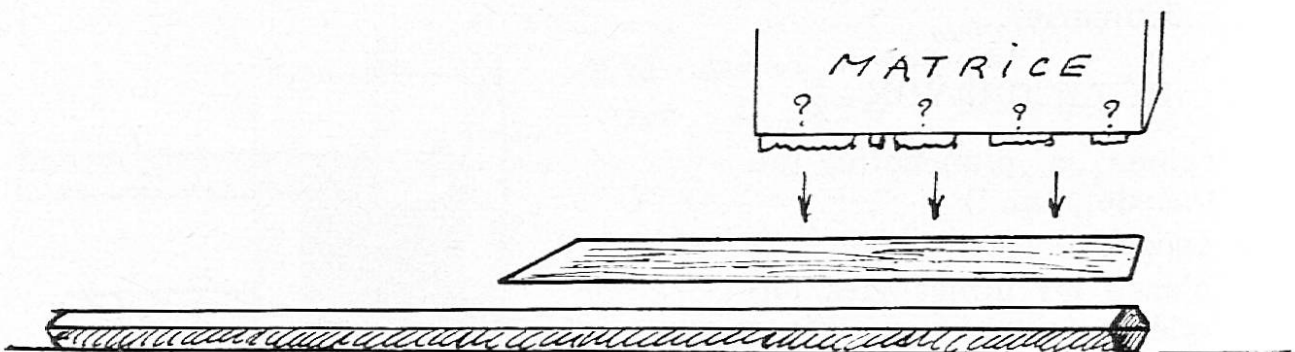
4 à 8 couches très fines.

Table tournante : les
craçons sèchent en 1 tour.

Une ouvrière s'occupe d'eux, et quand ils sont brillants, les envoie au...

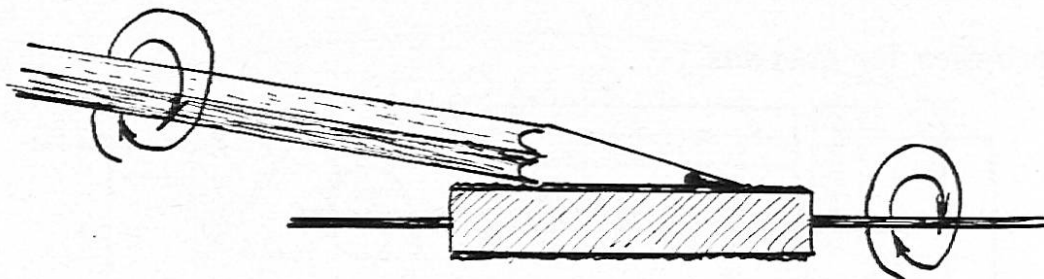
Marquage

Feuille recouverte d'or, de bronze, ou d'aluminium.



Appointage

(Rotation dans quel sens ?)



Fraise à bordure de diamant, tournant à 12 000 tours/minute.
Le crayon est prêt !

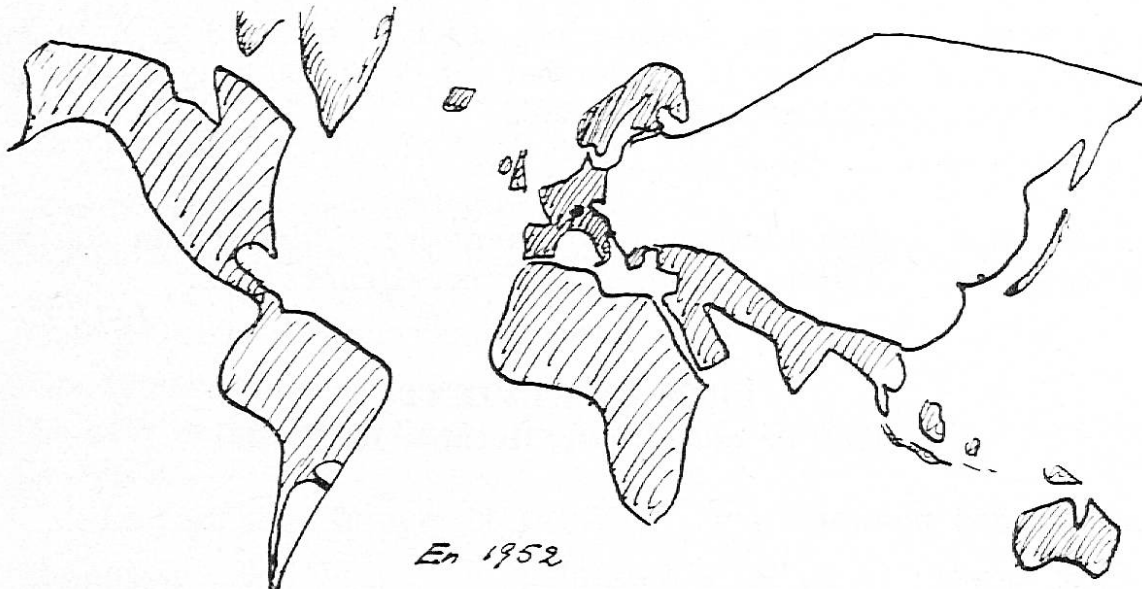
Les matières premières, venues de si loin, ont donné, en 3 mois, grâce à l'ingéniosité et au travail des techniciens et ouvriers, un magnifique crayon.

Venu de si loin, où ira-t-il ?

60 % en Suisse.

Caran d'Ache fournit le 78 % de la consommation suisse et toutes les administrations officielles.

40 % dans le monde, où la CONCURRENCE n'est VAINCUE que PAR LA QUALITÉ.



Quelquefois l'exportation dépend de la situation financière ou politique des pays.

Renseignements divers :

- CARAN D'ACHE signifie : CRAYON, en russe. C'était le pseudonyme d'un humoriste français, Poiré, qui le vendit à la fabrique genevoise en 1925.
- On exporte surtout :
 - a) crayons à dessin technique.
 - b) crayons de couleur.
 - c) porte-mines.
- Les CRAYONS de COULEURS (52 % de la production) sont les plus simples à fabriquer : kaolin + pigment (minéral, végétal, chimique) + agglomérant (gomme adragante) → séchage → bain de cire. (Prismalo : 2 mois).
- Les CRAYONS à l'ENCRE (mine à copier) sont de fabrication délicate. Talc + agglomérant + produit à grande puissance tinctoriale. En écrivant, le produit se combine avec l'humidité du papier, et le trait reste indélébile.
- Les mines-craies pour écrire sur du verre ou de la porcelaine sont des cires pigmentées.

En même temps que le schéma de la fabrication des crayons, les croquis ci-dessus représentent le schéma d'un centre d'intérêt. Ce sera donc l'occasion d'exercer :

- a) le CROQUIS, beaucoup trop oublié au profit du dessin fini - colorié - poli... (rarement nécessaire dans la vie!) croquis = proportions, simplicité, netteté).
- b) Le vocabulaire : dessiner, commenter le croquis, décider du texte explicatif.
- c) La composition d'imagination : Ma vie de crayon... — Détail de ma vie de...
- d) Le calcul : mesurer un crayon, en peser le bois, (3 gr.), la mine (1 gr.), et sachant que la production est de 90 000 crayons **par jour**, cela donne... passablement de calculs !
- e) La géographie — l'histoire — etc., etc.

Pour toute documentation complémentaire, s'adresser au soussigné ou directement à Caran d'Ache (Villereuse-Genève).

J.-L. L.

PRIX DE REVIENT **de 1 hl. de cidre doux, livrable 1er juillet**

1. Achat des pommes.

Prix moyen: 10 fr. 50 le quintal.

Il faut 1 $\frac{1}{3}$ q. pour obtenir 100 l. de cidre.

2. Lavage — Broyage — Pressurage

Ces opérations reviennent respectivement à 2 c., 3 c. et 3 c. le litre. Le marc est décompté par 1 fr. pour 100 l. de jus (sur le pressurage).

3. Décantation et filtrage du moût.

Pour 1000 l., il faut :

- a) produits filtrants : 4 dl. solution à 25 fr. le l. ;
- b) main-d'œuvre : 2 ouvriers pendant 5 h. à 3 fr. ;
- c) courant électrique, filtres, entretien machine et installation, 30 fr.

4. Encavage et conservation.

a) main-d'œuvre : par hl., 4 fr.

b) stérilisation à 72° : celle d'un fût de 600 l. revient à 30 fr.

c) déchet : 3 ct. par l.

d) Le total des lettres a, b, c, est à majorer des $\frac{2}{3}$ pour intérêts du capital engagé, impôts, risques de fermentation.

[Suivant le degré des élèves, cette lettre peut se présenter sous les formes suivantes :

d bis) Intérêts du capital engagé, impôts, risques de fermentation : 6 $\frac{2}{3}$ ‰ de 48 000 fr., à répartir sur les 400 hl. de production annuelle.

d ter) Intérêts capital engagé :

48 000 fr. d'octobre à fin juin à	4 ‰
Impôts	1260 fr.
Risques fermentation	500 fr.

A répartir sur les 400 hl. de production annuelle.]

5. **Mise en bonbonnes.**

a) main-d'œuvre (lavage, préparation filtres, manutention) : en 4 1/2 h. à 3 fr. l'ouvrier en a rempli et scellé 9 de 50 l.

b) 2e stérilisation : 5 ct. par litre ;

c) risques de casse et déchet : 1 ct. par litre.

6. **Amortissement des bonbonnes.**

Après 6 prêts de 3 mois, 1 bonbonne de 50 l. (valant 21 fr.) est considérée comme perdue.

Calcule ici la location de 2 bonbonnes de 50 l. pour 1 prêt.

A On demande :

Le **prix de revient** d'un hl. de cidre mis en bonbonnes à la cidrerie le 1er juillet.

Le fabricant majore ce prix :

7. **Bénéfice.**

1/8 du total précédent.

8. **Transport au domicile du client.**

1 fr. 50 par bonbonne de 50 l.

B On demande :

Le **prix de vente** facturé au client de 2 bonbonnes semblables livrées à domicile.

La famille qui l'a commandé en consomme en moyenne pendant les chaleurs 4 l. par semaine qu'elle boit mélangés avec 3 l. d'Henniez à 40 ct.

C On demande :

Le **prix de revient** de la boisson journalière pour cette famille.

Solution :

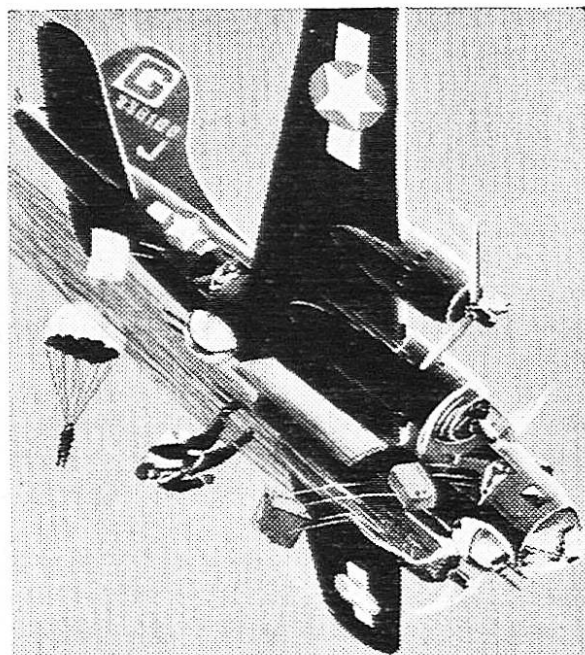
1.	2.	3.	4.	5.	6.	A
14 + (2+3+2)	+ (1+3+3)	+ (4+5+3+8)	+ (3+5+1)	+ 7 =		64
		7.	8.			B
		64 + 8 + 3 =				75
		4 × 75 + 3 × 40				C
		<u>7</u>		=		60

Ce compte peut être éventuellement fait comme une suite au concours du « Fonds Lucien Bovet ».

P. Rousseil.

Ne croyez pas que les alcooliques ou les alcoolisés d'occasion sont toujours de grands buveurs par habitude ou par accident. Il en est qui consomment des doses réputées faibles ou modérées parce que leur organisme est anormalement vulnérable à l'alcool sous n'importe quelle forme et à n'importe quelle quantité. D'où, entre parenthèse, la relativité des renseignements fournis par les prises de sang.

Dr V. de Senarclens.



8 Jahre unter Wasser in 45m Tiefe

Une sensationnelle exposition à Lausanne

Un bombardier américain (forteresse volante) repêché après 8 ans du lac de Zoug par 45 mètres de fond - 30 tonnes poids volant, 32 m. d'envergure - 4 moteurs de 1200 CV, consommation de benzine 1600 litres heure.

**Démonstration
du travail du scaphandrier**
dans un grand bassin sous l'eau.

**Ancienne
gare des marchandises**

Entrée Fr. 1.20, enfants et militaires 0.60, pour les classes 0.30 par élève, du 3 au 24 octobre, ouvert chaque jour

Entreprise de récupération sous-marine Martin Schaffner, Suhr

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

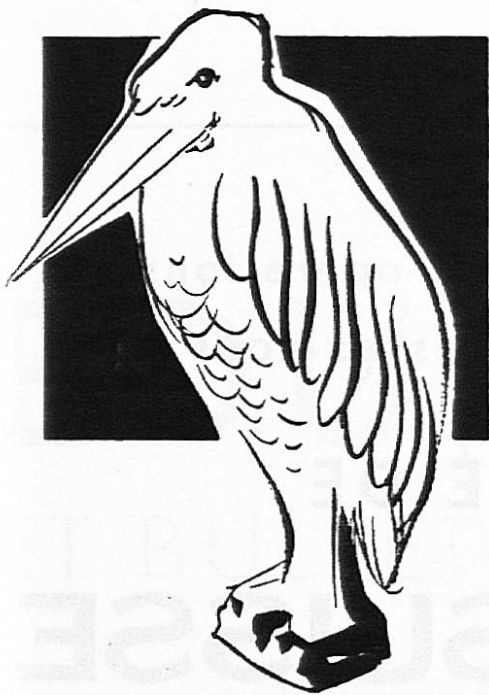
Phag-Arome



Savoureux

EXTRAIT VITAMINE POUR

TARTINES ET ASSAISONNEMENT DE TOUT METS



Le modelage est instructif!

Que de fois nous devons nous rendre compte que les écoliers oublient bien vite même les choses apprises avec enthousiasme. Mais ce que vous leur enseignez par le modelage reste gravé dans leur mémoire pour la vie. Adoptez vous aussi cette méthode et faites modeler par vos élèves des plantes et des animaux aux leçons de sciences naturelles, les cols, les cours d'eau et les montagnes aux leçons de géographie, les places de village ou les chapelles de montagne dans les leçons d'histoire. Le fait de modeler et de créer avec de l'argile éveille leur enthousiasme.

Introduisez vous aussi le modelage dans votre enseignement. Demandez des échantillons gratuits de l'argile à modeler Bodmer. No 33.

Instructions pour le modelage contre envoi de 90 ct. en timbres-poste.

Brochure de A. Schneider, instituteur à St-Gall, exposant les bases du modelage, Fr. 1.40.

E. BODMER & Cie

Fabrique d'argile à modeler - Zurich

Uetlibergstrasse 140

Téléphone (051) 33 06 55

Collègues,

lors de vos réunions de classe
arrêtez-vous à

l'Auberge de la Sallaz

★

2 jeux de quilles

L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin s/Bienne met au concours le poste d'un jeune

maître de gymnastique et de sport

en possession du diplôme fédéral I ou II.

Le candidat, de langue maternelle française doit avoir de bonnes connaissances de la langue allemande et avoir si possible de l'expérience dans le travail de l'instruction préparatoire et des associations sportives.

Les inscriptions, avec l'indication des prétentions de salaire, seront adressées à la direction de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à Macolin **jusqu'au 15 octobre 1953** en y joignant les certificats, les attestations relatives à l'activité déployée jusqu'à ce jour dans les écoles et les associations ainsi que tout brevet éventuel.

Tricotages et sous-vêtements de qualité

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE

Envois à choix

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux



Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

**LA SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE**

GENÈVE LAUSANNE
NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 218 millions

POUR VOTRE MOBILIER

directement

Fabrique de Meubles

Av. Dr César Roux 14

Lausanne



HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE